

FÊTE DE LA MUSIQUE

DIMANCHE 21/06 2026

GUIDE PRATIQUE MUSICIENS

La Fête de la Musique repose, par principe, sur la spontanéité des animations dans un esprit de convivialité et de partage. Quelques règles sont cependant à respecter afin d'assurer la sécurité du public, quel que soit le lieu choisi.

Vous souhaitez participer à la Fête de la musique, apparaître sur le programme, vous avez une question :
fete.musique@besancon.fr



ÉDITION 2026

où ?

Au sein du périmètre sécurisé au centre-ville (Boucle et une partie du quartier Battant)



QUI ?

Artistes amateurs et professionnels, seuls ou en groupe.



HORAIRES ?

17h30 – minuit



UNE CARTE INTERACTIVE FÊTE DE LA MUSIQUE

est mise en ligne courant mai sur le site :

sortir.besancon.fr

et répertorie les initiatives déclarées via l'adresse fete.musique@besancon.fr

N'hésitez pas à la consulter pour trouver un emplacement adéquat ou pour découvrir la programmation, et nous communiquer les infos sur votre concert.

VOUS ÊTES MUSICIENS, MUSICIENNES ET VOUS VOULEZ JOUEZ À CETTE OCCASION ?

2 solutions :

- **Organiser son propre concert au centre-ville, sur l'espace public.** L'installation est libre au sein du périmètre sécurisé, dans le respect des distances pour réduire les risques de nuisances sonores entre les différentes propositions musicales et laisser le passage des véhicules de secours. N'hésitez pas à prendre contact avec les riverains immédiats (cafés, associations, restaurants, commerçants...) dont l'expérience vous sera très utile.
- **Se rapprocher des bars, restaurants, commerces ou structures culturelles** qui organisent un concert.

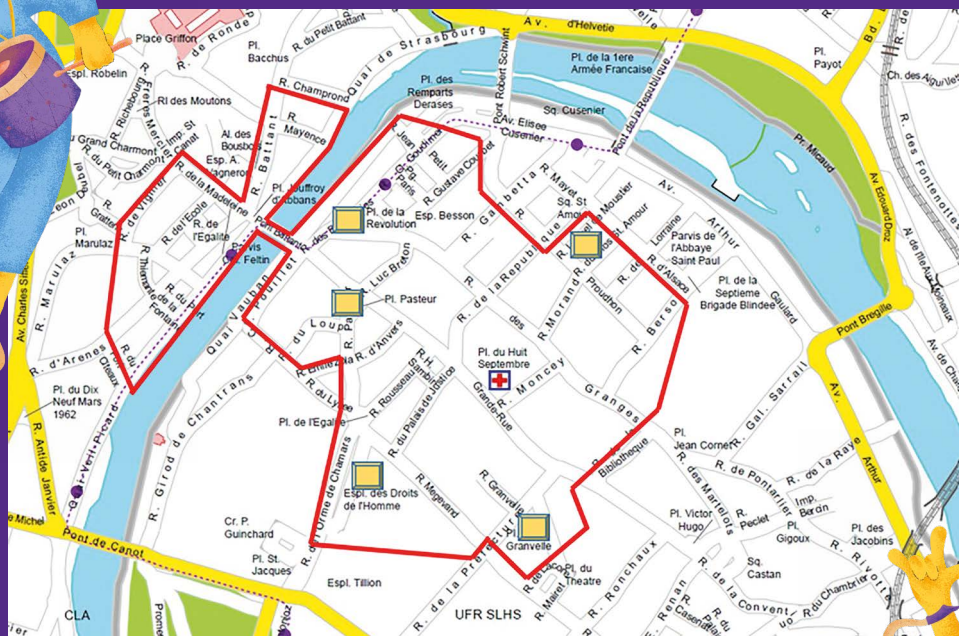
À noter : la Ville de Besançon ne fournit pas de matériel, ni l'accès à l'électricité. Prévoyez votre propre source ou demandez l'accès au réseau d'un commerçant. Attention, la source devra être sécurisée et les câbles au sol devront être protégés.



Ginko
les mobilités de
Grand Besançon Métropole

LE BASTION

Ville de
Besançon



BON À SAVOIR!

Périmètre sécurisé

La Ville de Besançon met en place un **périmètre sécurisé en centre-ville répondant aux mesures Vigipirate**. Tout concert se déroulant hors du périmètre sur la voie publique dans un espace extérieur non protégé ne pourra être autorisé par la Ville, ni communiqué dans son programme.

- Le stationnement ne sera plus autorisé à partir de midi le 21/06 et jusqu'à 7h le 22/06.
- La circulation ne sera plus possible à partir de 15h et jusqu'à la fin des festivités le 21/06. Il faudra donc organiser votre installation et votre activité en fonction de ces horaires.

Pour le confort et la sécurité de toutes et tous

- L'installation de structures provisoires et démontables (vitabri, tonnelles...), de **Sound Systems est strictement encadrée**, contactez-nous via l'adresse mail fete.musique@besancon.fr pour évoquer votre projet.
- Le son est coupé impérativement au plus tard à 23h45.
- Un poste de secours est présent sur la Place du 8 Septembre.
- Des tarifs spéciaux de transports en commun sont proposés par Ginko.

Droits d'auteur

- La Sacem est partenaire officiel de la Fête de la musique et délivre exceptionnellement, à cette occasion, des autorisations gratuites. Renseignez-vous en ligne sur sacem.fr
- Toutes les manifestations sur le domaine public sont gratuites et en accès libre pour le public.

